

Mouez Ar Yeuc'h

Bulletin d'informations Communales Juillet 2020
Keleir ar Gumun Gouere 2020
N° 130

Sommaire / Krennadur

Informations pratiques
Présentation de l'Equipe municipale
Bilan et perspectives
Informations communales
Vie Associative
Conseils municipaux
Informations diverses

Calendrier des Manifestations

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
Tous les vendredis	Marché du Diable	Parking Salle Socio	
Pendant le Marché	Animations diverses		Associations locales
15 Août	Tournois de Pétanque	Terrain de Foot	A.S.D.J.
Tous les dimanches	Visite de l'Eglise	De 15h30 à 19h00	Histoire & Patrimoine



MARCHÉ DU DIABLE

Tous Les vendredis de 17h à 19h30

Producteurs Locaux - Restauration - Animations

La Voix du Tuck

Responsable de la publication : Patrick TANGUY, Maire – Rédaction : Commission communication



Mairie

5, rue Louis Tymen – 29100 Le Juch

Tél : 02.98.74.71.50

Courriel : mairie.le-juch@wanadoo.fr

Site : www.lejuch.fr

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Du mardi au vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Fermée le samedi



Permanences du Maire et des Adjointes

Patrick Tanguy

Maire

Conseiller communautaire

Le lundi ou sur rendez-vous



Julien Brouquel

Adjoint aux travaux, à l'urbanisme, à l'agriculture et à l'environnement

Sur rendez-vous



Marc Rahe

Adjoint aux finances, gestion du patrimoine, nouvelles technologies

Conseiller communautaire

Sur rendez-vous



Jenna Tanguy

Délégue aux affaires scolaires, communication, vie associative, enfance & jeunesse

Sur rendez-vous



Andrée Riou

Adjointe Culture, redynamisation, marché & commerce

Sur rendez-vous



Isabelle Kervarec

Délégue aux affaires sociales, communication, ULAMIR

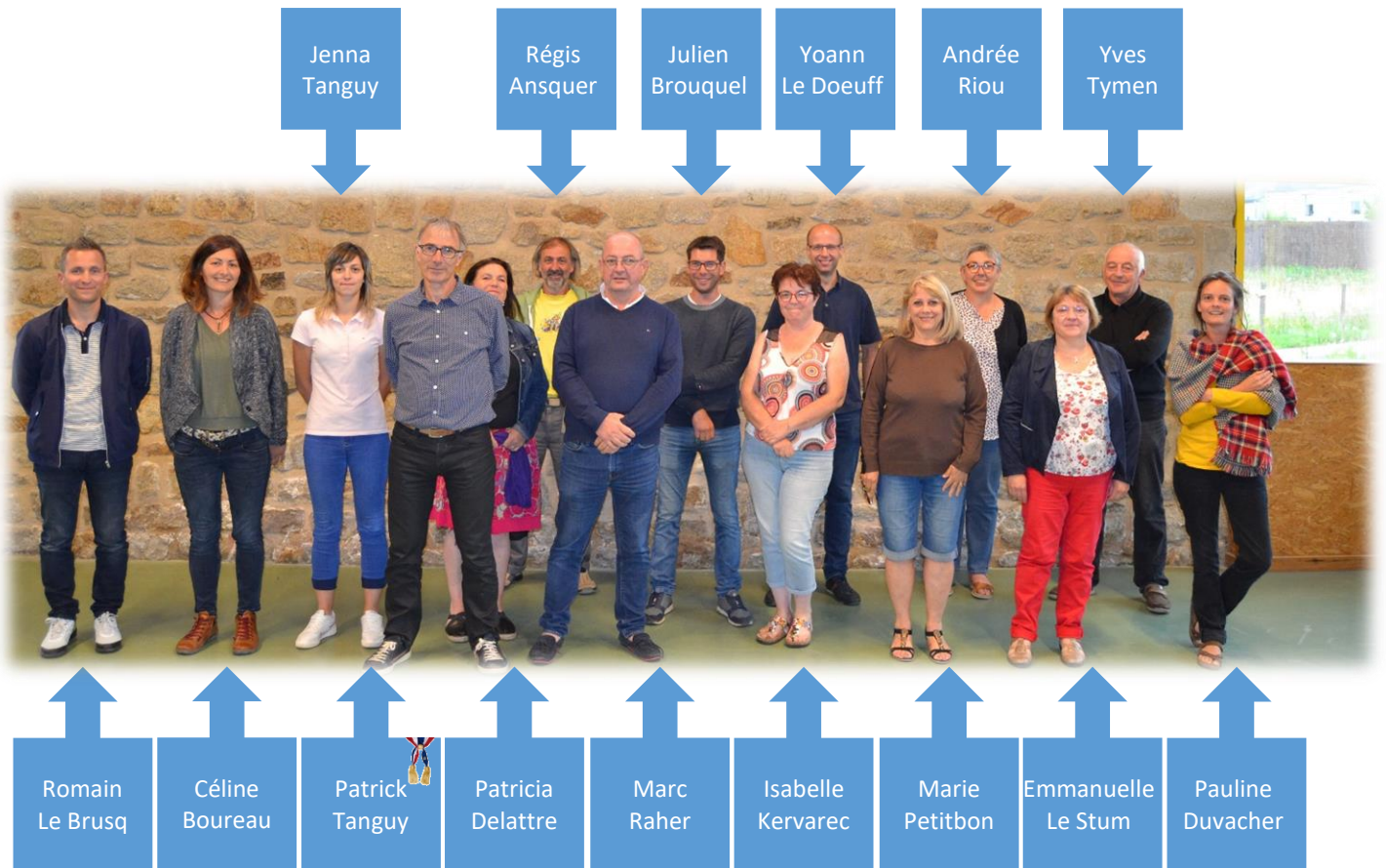
Sur rendez-vous



Urgences médicales :	Appeler le 15 qui assure la régulation	
Douarnenez Communauté	75, rue Ar Veret – 29100 Douarnenez	02.98.74.48.50
Déchetterie de Lannugat	Ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h & de 14h à 18h.	
Cabinet infirmier	Cabinet Petitbon Alan	02.98.74.71.04 06.07.27.95.47
ADMR Plogonnec	Rue des Ecoles – 29180 PLOGONNEC	02.98.91.84.96
Transport Le Juch / Douarnenez	<u>Le samedi</u> Départ à 9h30 du domicile & retour à 11h.	Taxi Lokorn 06.82.82.56.56
Transport à la demande	Pays de Douarnenez	0 810 810 029
Transport Penn ar Bed	Ligne (ligne 51) régulière DZ / Quimper	www.cat29.fr
Ecole Notre Dame de Toutes Grâces	6, rue de l'école	02.98.74.71.70
ULAMIR du Goyen - Centre de Loisirs	Rue Abbé Conan – 29100 Poullan	02.98.74.27.71
Boîte postale	Levée du lundi au samedi à 9h00	



Votre nouveau conseil municipal



Au moment de clôturer ce mandat écoulé, je tiens à remercier les membres de l'équipe élue en 2014, pour la confiance qu'ils m'ont accordée, et pour leur engagement pendant cette mandature riche en événements et multiples travaux.

Je tiens aussi à remercier notre équipe d'agents pour leur grande disponibilité et leur professionnalisme, dont ils ont fait preuve une fois de plus au cours de ces semaines de crise. Nous les avons vécues au rythme des annonces suivies des contrordres, qui font qu'il est devenu hasardeux de programmer quoique ce soit plus de 10 jours à l'avance.

Je tiens à remercier la grande majorité de Juchois qui a vécu ce confinement dans le respect des règles, en acceptant la complexité des procédures à suivre et sans trop d'exigences envers les services communaux ou communautaires. La forte participation aux distributions de colis a été pour beaucoup un moment de solidarité locale très apprécié.

Nous avons enfin réussi à procéder à la mise en place de cette nouvelle équipe, même si elle s'était déjà mise en action depuis les élections du 15 mars. Je souhaite que chacun et chacune puisse y trouver sa place, et s'engager sur les thématiques qui lui tiennent à cœur avec le même enthousiasme que celui pressenti au cours de ces quelques semaines.

La tâche qui nous attend sera sans doute plus difficile que nous ne l'imaginions, car le contexte à venir ne nous offre pas une grande lisibilité.

De nombreux projets sont engagés, et nous les mènerons à leur terme, avec un peu plus de temps sans doute. D'autres dossiers apparaissent déjà et viendront les compléter.

Nous serons sûrement amenés à arbitrer et hiérarchiser les priorités pour inscrire ces actions raisonnablement dans les capacités de la commune.

Mais nous nous engageons à rester autant que possible dans la dynamique que nous avons vu naître depuis quelques années et à « continuer vers l'avenir » que nous écrivons dès maintenant.

Merci encore pour votre confiance.



Informations Communales



Décès – 2

Le 11 mai 2020

Le Bihan Agnès – 47, Hent ar Stang

Le 20 mai 2020

Joncour Bernard – 9, Stang ar Hoat

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE – 4

bâtiments agricoles, construction d'un garage, construction abri de chevaux et hangar

PERMIS AMENAGER – 1

Construction d'un réservoir d'eau – 1000 M3

DECLARATION PREALABLE – 7

Pose de velux, agrandissement fenêtre de toit, ravalement et ouverture pour velux, remplacement menuiseries, pose de velux

CERTIFICAT URBANISME – 10

Dont 1 CU opérationnel



Mobilité des Séniors - Transports

Ce service assuré par le Taxi Lokorn de Locronan et destiné en priorité aux personnes de 60 ans et plus, vous permet de vous rendre, le samedi matin, de votre domicile vers les commerces de Douarnenez (Intermarché, Leclerc, centre-ville).

Inscription en mairie (02 98 74 71 50)

au plus tard le vendredi 12 h.

Tarif : 2 € aller/retour.

Brûlage des Déchets

Le brûlage des déchets végétaux (branches d'arbre, feuilles mortes, herbes issues des tontes...) est interdit par le règlement sanitaire départemental. Les déchets verts doivent donc être déposés en déchèterie ou faire l'objet d'un compostage.

Horaire déchèteries

Ouvertes du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Fermées les dimanches et jours fériés.

Déchèterie de Lannugat (Douarnenez)

Tél : 02 98 74 64 19

Déchèterie de Lestevin (Poullan sur mer)

Tél : 02 98 74 53 96

Il est rappelé également que les activités de bricolage et de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuse, tronçonneuse, perceuse...) ne doivent pas causer une gêne pour le voisinage



Les travaux sont autorisés aux horaires suivants :

Jours ouvrables : de 8h30 à 19h30

Samedi : de 9h à 19h

Dimanche et jours fériés 10h00 – 12h00



Rappel Elagage

Il est rappelé aux propriétaires des parcelles situées le long des voies communales, que les arbres, arbustes, branches qui avancent sur la voie communale doivent être élagués de manière régulière afin de ne pas compromettre la commodité et la sécurité de la circulation routière ou piétonnière. Ils ne doivent pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine public communal.





CONTENEURS SEMI-ENTERRES RUE LOUIS TYMEN

Les services de Douarnenez Communauté ont procédé à l'installation de conteneurs semi-enterrés rue Louis Tymen, sur le parking de la salle socioculturelle.

Les couleurs de repérage sont les mêmes que celles retenues pour la collecte en conteneurs sur roues. Jaune pour les emballages et le papier à recycler, gris pour les ordures ménagères à incinérer et vert pour les emballages en verre. Ces conteneurs offrent de nombreux avantages : réduire les mauvaises odeurs et les nuisances sonores, faciliter l'entretien et le nettoyage, diminuer les risques de vandalisme, gain de place.

Tout dépôt à proximité de ces conteneurs est interdit. Plus besoin de sacs jaunes, un cabas à conserver peut être récupéré auprès de Douarnenez Communauté.



UN CANISITE POUR NOS AMIS A 4 PATTES

Cet espace aménagé sur la liaison douce reliant le terrain des sports à la salle socioculturelle est un lieu d'aisance spécialement conçu pour que nos amis les bêtes puissent y faire leurs besoins librement.

TRAVAUX EGLISE

Les travaux de restauration de la toiture de l'église sont achevés. La rénovation intégrale de la couverture et de la charpente a entraîné la dépose et le remplacement d'une grande partie des voûtes lambrissées qui ont été restaurées à l'identique.

Ces travaux ont été l'occasion de procéder au remplacement de l'éclairage existant et de saisir cette opportunité pour mettre en valeur les divers éléments architecturaux, statuaire et mobiliers de l'édifice.

Cette mise en lumière est également un des éléments de dynamisation du caractère touristique et culturel de l'édifice classé, et identifié sur divers circuits (guide Michelin). Outre l'éclairage lors de cérémonies ou événements, un mode d'éclairage dynamique dédié aux visites a été créé.



Mise en lumière de l'église (éclairage architectural)

Cette prestation a été confiée à Maël IGER, conceptrice d'éclairage architectural, qui a su associer discrétion et efficacité des dispositifs utilisés. L'aspect patrimonial a été respecté et mis en valeur, tout en restant dans une démarche économe en énergie. La pose des dispositifs a été faite en accord avec les prescriptions de la Drac qui a piloté la restauration

Les équipements utilisés sont principalement des luminaires et projecteurs LED, pilotables par gradateurs.



Patrick Tanguy, Roger Youinou, Bertrand Gillais, Nicolas Roche et Maël Iger

VISITE VIRTUELLE

A l'issue des travaux de rénovation de l'église, un projet tutoré a été lancé sur le thème d'une visite virtuelle, avec une équipe de trois étudiants de master patrimoine de Quimper, la date de restitution du travail était fixée à début avril. Pendant ces sept mois de travail, à raison d'une réunion mensuelle, Pierre Berthet, Margaux Grateaux, Margaux Tissier, ainsi qu'Olivier Kerhervé (prestataire retenu pour la réalisation), accompagnés par des membres de l'association Histoire & patrimoine ont répondu au cahier des charges défini par la mairie. « Nous les remercions pour le travail réalisé ».

Désireux d'apporter un côté novateur à ce projet, Mr Kernevez (Responsable du Master Patrimoine) a validé l'idée de l'élaboration des supports de commentaires interactifs, intégrés à une visite virtuelle de l'église. La partie prise de vue et élaboration du support 3D a été confiée à Olivier Kerhervé, professionnel spécialisé. Il restait à la charge des étudiants et du comité de pilotage, de définir les différents centres d'intérêts à mettre en valeur et les contenus à développer. La visite virtuelle est accessible sur le site internet de la commune et de l'office de tourisme, mais aussi sur un écran à l'intérieur de l'église, qui permettra de piloter une visite interactive.

C'est le prestataire qui a réalisé la modélisation 3D de l'intérieur de l'édifice.

Lien visite virtuelle

<https://www.eglise-lejuch.fr/eglise-notre-dame-du-juch/> ou sur www.lejuch.fr



CHEMINEMENT DOUX ET ENTREES DE BOURG

Ce cheminement doux (à usage des piétons) au travers du champ permet une liaison entre la salle (ou le centre bourg) et les espaces publics situés à 120 mètres plus au nord (le stade, son parking et l'espace de jeux pour enfants). Elle permettra de résoudre le problème récurrent du stationnement à l'occasion des manifestations dans la salle.



Avec le cheminement doux reliant la Salle à la zone sportive, pensez à utiliser le Parking du stade pour vos courses du vendredi au marché du Diable.

Merci à vous

Cet aménagement a également permis de réhabiliter la zone humide, en redonnant son tracé naturel au ruisseau et en créant une zone naturelle autour de laquelle pourra être aménagé un parcours ludo-sportif et pédagogique.



Volet Patrimoine.

Les travaux de toiture enfin achevés, l'heure est maintenant au bilan financier de l'opération. Malgré les surprises rencontrées, grâce à une collaboration étroite avec la DRAC et le cabinet De Ponthaud nous sommes restés dans l'enveloppe initiale en optimisant le calendrier du chantier et les locations d'échafaudages. La dépense finale devrait être autour de 1 450 000 euros, pour un montant de subventions qui devrait dépasser 1 200 000 lorsque tous les retours seront effectués. Même avec un taux de subventions dépassant les 85%, le reste à charge de l'opération pour la commune est conséquent.

Même si elles n'étaient pas prises en compte par la DRAC, les rénovations de l'électricité et de l'éclairage étaient indispensables. Pour les financer nous les avons inscrites dans le volet « **Valorisation du patrimoine** » du projet « **Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne** ». Ainsi, la rénovation quasi intégrale de l'électricité, l'encastrement des câbles électriques dans les joints, la mise en place d'un éclairage architectural mettant en valeur les voutes lambrissées et polychromies après rénovation qui atteignent 49 000 euros, sont subventionnés à près de 70% ; le reste à charge communale de 15 690 euros est financé par les recettes de la fondation patrimoine (13 600€ bonifiés par 20 000€ régionaux de la prime SOS régionale). C'était l'objectif que nous étions fixé.

Les deux projets tutorés successifs ont débouché sur la création du chemin d'interprétation et la visite virtuelle qui sont maintenant finalisés pour un montant de 8500 euros subventionnés à 75%. Le coût de ces deux opérations qui mettent en valeur notre patrimoine communale est donc plus que raisonnable au vu du rayonnement qu'elles apportent.

Travaux Entrées de Bourg.

Présentés en réunion publique en Novembre 2018, les travaux sur les trois entrées de bourg associés à ceux de la création du cheminement doux ont mis beaucoup de temps à démarrer du fait de la charge de travail d'un des intervenants. Pour autant, ils auraient dû être achevés au début d'année sans les tergiversations d'un riverain refusant les aménagements qualitatifs qui lui étaient proposés. Nous nous sommes donc retrouvés à reporter à la fin du printemps la finition à minima devant certaines habitations, les entreprises ne pouvant faire mieux. Beaucoup d'énergie et de temps perdus....

Ces aménagements, validés par le département dans le cadre du dispositif « **patrimoine cadre de vie** », répondent à ses attentes de sécurité routière. Même si les dispositifs peuvent paraître à certains un peu excessifs, ils ont pour vocation d'apaiser la vitesse sur les entrées de village, et de favoriser la cohabitation de modes de déplacement. Tant pis si deux véhicules de gros gabarit ont des difficultés à se croiser, (c'était déjà le cas au virage de l'église) ils prendront le temps de respecter les priorités.

Pour poursuivre ces travaux, nous avons sollicité Finistère Ingénierie Assistance pour procéder à une étude du stationnement sur l'ensemble du périmètre centre bourg, afin de l'optimiser en l'identifiant et le réaménageant si nécessaire.

Rappelons tout de même que dorénavant pour accéder à la salle socio-culturelle il est plus raisonnable lors des jours d'affluence de stationner sur le parking du terrain de sport. En nocturne, le cheminement piéton s'illumine à la demande.



« Meurtre en ... »



Il y en avait du monde autour de l'église du Juch, le vendredi 28 Février à l'occasion du tournage de scènes du téléfilm « Meurtres à la Pointe du Raz », réalisé par Laurent Dussaux. La commune a été sollicitée par Fontaram Productions pour servir de décor à l'un des volets des téléfilms policiers de France 3. Malgré un temps pluvieux, tombés sous le charme des lieux son atmosphère, une équipe d'une quarantaine de personnes ont filmé quelques scènes avec les deux acteurs principaux, Evelyne Bouix et David Kammenos. Au passage les curieux ont pu apercevoir une statue de l'Ankou qui s'était installé pour la journée sur le fronton de l'église.

Le mercredi 19 août une cinquantaine de jeunes, du pèlerinage « En Hent ! » organisé par la pastorale des jeunes du diocèse, planteront leurs tentes pour une nuit dans notre commune. A cette occasion ils invitent chaleureusement, tous ceux qui le souhaitent, à partager avec eux (suivant les normes sanitaires en vigueur) à 20 heures une soirée, d'environ une heure, de chants, musiques et prières à l'église Notre Dame.



La municipalité du Juch et l'ULAMIR proposent un accueil de loisirs à Poullan-sur-Mer. Garderie possible à partir 7h30 et le soir jusqu'à 18h30 à la salle socioculturelle.

Une navette passe prendre les enfants à 8h30 et les ramène à 17h30. Le goûter est fourni. Renseignements et inscription auprès de l'ULAMIR.

<http://ulamircentresocialdugoyen.blogspot.fr/>

Fichier logement intergénérationnel



Seniors, retraités,
Vous possédez une chambre libre dans votre habitation ?

Vous voulez rompre une certaine solitude et vous souhaitez cohabiter avec un jeune en formation, en stage ou en CDD ?

Contactez
Le Service Information
Jeunesse
18 rue Anatole France - Douarnenez
Tél : 02.98.72.47.00
jeunesse@douarnenez-communale.fr

02 98 74 27 71

J'AI BESOIN DE TOI
POUR PÊCHER
CE HOMARD BLEU
DE BRETAGNE.

finistere.job.fr



Redynamisation - Aménagement du cadre de vie / mobilité

Après quelques mois d'interruption en raison de la COVID-19 et des élections, les réunions du groupe de travail « Redynamisation - aménagement du cadre de vie / mobilité » reprennent.

Ce groupe, qui comprend citoyens et élus, a vocation à réfléchir aux aménagements de loisirs ou de mobilité douce. Ces aménagements concernent principalement la zone située entre la salle socioculturelle et la voie verte.

Différents thèmes y sont abordés :

- Les jardins partagés et « La Cabane »,
- L'espace loisirs (city stade, aire de jeux),
- Le parcours santé,
- L'aménagement de la peupleraie,
- La mobilité douce (vélo),
- Les cabanétapes,
- Le mobilier urbain,



Même si le travail initié n'est pas fini, un certain nombre de décisions ont déjà été arrêtées et des projets sont déjà en cours de réalisation.



Du côté du jardin partagé, la Cabane, construite par l'association du même nom est en bonne voie et accueillera bientôt parents et enfants pour des moments de détente au jardin ou autour d'animation nature. Les autres parcelles continuent d'être cultivées par les jardiniers juchois.

L'espace de loisirs comprenant le city stade et l'aire de jeux va être remanié, en particulier le city stade, qui doublera sa surface et sera clos. Des tables et bancs seront implantés dans une enceinte bien sécurisée autour des jeux.

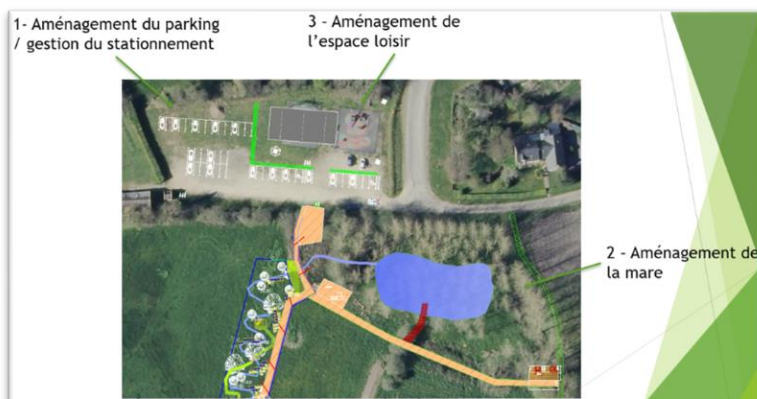
Une aire de street workout sera également créée à l'entrée du cheminement vers la salle socioculturelle. Les agrès devraient être choisis rapidement.

La peupleraie, dont les arbres vieillissants ont été abattus, verra naître une mare naturelle investie rapidement, on l'espère, par la faune aquatique. Ce travail sera réalisé en lien avec les techniciens de l'EPAB. L'EPAB (établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez) est un syndicat mixte visant à faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau, la prévention des inondations, ainsi que la préservation et la gestion des zones humides.

Concernant la mobilité douce, les emplacements des différentes structures (consigne et appui vélo) sont décidés. Nous avons reçu les cabanétapes qui permettront aux cyclotouristes ou randonneurs d'être hébergés pour une ou 2 nuits sur notre commune. Celles-ci devraient être implantées derrière l'église à l'automne, une fois les parcelles préparées pour leur implantation.



Les bancs réalisés l'été dernier lors du chantier européen Gwennili seront implantés pour finaliser ce bel aménagement.



Votre marché du Diable

Durant ces mois de confinements des distributions de paniers alimentaires ont été assurés par l'Épicerie du Diable. A la demande de certains producteurs de l'épicerie, le Marché du Diable a été créé. Il a lieu tous les vendredi soir de 17h00 à 19h30 sur la place près de la salle socioculturelle, et regroupe 12 fournisseurs attirés proposant du cochon noir, du poulet fermier, du fromage, du pain, des gâteaux, du vin, de la bière, des légumes, des fruits, du miel, des fleurs, des nems, samoussa etc..., des crêpes et une buvette tenue en relais durant cet été par différentes associations du Juch. Il reste 2 places de disponibles.



Commission Patrimoine du 17 Juin 2020

Pour rappel, la Mairie a effectué l'achat du terrain en 2019 dans le cadre d'une réhabilitation d'un site considéré comme possédant un caractère archéologique et historique important au Juch

L'équipe Commission du Patrimoine a rencontré l'Association Histoire et Patrimoine, représentée par Marie-Agnès Le Doaré et Roger Youinou, co-présidents, André Lagadec, membre de l'Association, afin de faire le point sur les travaux effectués au niveau de la Colline du Château, nommée « le Zal ». Une Convention sera signée entre les deux parties. Cette dernière permet d'établir le rôle de chacun.

Dans le cadre de la délégation de gestion du site, il est prévu :

- Le maintien de la sécurisation du site, mise en place par la commune
- Son nettoyage,
- L'aménagement des accès,
- La mise en valeur des vestiges.

Ces actions se feront en préservant autant que faire se peut l'intimité des riverains et des habitations limitrophes.

La municipalité met à la disposition de l'association et en accord avec elle :

- 1 débroussailleuse pour la durée de la présente convention
- 1 remorque, qui pourra être sollicitée ponctuellement et dont le chargement restera à la charge de l'association

En contrepartie, l'association s'engage à réaliser le reste du travail avec ses propres moyens et déclare avoir souscrit une assurance « responsabilité civile ».

La priorité est de créer un accès unique, piétonnier, et de sécuriser le site.

Il sera nécessaire pour cela de procéder à un échange de terrain privé/communal au niveau du chemin Moulin du Juch et de limiter l'accès par la route de la Gare. L'installation d'une clôture pour limiter le vis-à-vis et préserver l'intimité des voisins est prévue. Ces travaux se feront grâce à l'intervention d'une Entreprise.

L'association pourra, à terme, organiser des chantiers participatifs. Elle se doit de maintenir la sécurité du site et de limiter tout passage sur le Zal avant l'ouverture officielle au public qui devrait se faire en 2022. Il est question d'élaborer un arrêté municipal dans ce sens.

Pour l'instant l'accès est strictement interdit au public, le site présentant encore des dangers.

Histoire et Patrimoine souhaite l'intervention d'un archéologue (service public). Elle sera soutenue par la Commune. Si le site est classé, des subventions seront alors versées à l'Association pour permettre de couvrir les 30 000 euros nécessaires pour la valorisation du Zal et du Patrimoine Juchois. La finalisation du projet est indispensable pour permettre, au groupe passionné d'Histoire, de continuer son grand chantier de mise en valeur de la Colline du Château et de la faire découvrir au Public, l'aboutissement de leur enthousiasme et de leur vaillance



Les Diables du Juch

Un goût d'inachevé pour les Diables du Juch !

Côté sportif :

L'objectif principal du club est atteint cette année, puisque l'équipe B, coachée par Alexandre PENNAMEN, réussit l'exploit de monter en division supérieure (D3) avec six victoires... En seulement sept matchs joués !

L'équipe A, quant à elle, termine à une très belle 5^{ème} place son année. Coachée dorénavant par l'excellent Eddy DIJOUX, les joueurs peuvent avoir quelques regrets légitimes, eux qui étaient 2^{ème} à la trêve hivernale et comptaient sur une fin de saison riche en victoires.

Nul doute qu'avec le recrutement effectué et les cadres qui ont prolongé, l'équipe fanion pourra nourrir de belles ambitions pour la saison à venir.

Côté animation :

L'association sportive comptait sur son « Tournoi de foot vintage », qui avait connu un franc succès les années passées, mais qui a malheureusement dû être annulé à cause du Covid-19.

Toutefois, le désormais traditionnel « Tournoi de pétanque » est maintenu au samedi 15 août prochain, et vous pouvez d'ores et déjà réserver vos billets auprès du co-président, Nicolas HASCOET au 06.33.23.06.04 ou directement sur la messagerie de la page Facebook « ASDJ Les Diables du Juch ».

L'ASDJ profite de cette parution pour remercier chaleureusement l'ensemble de ses sponsors, la Mairie du Juch, ses supporters et ses nombreux bénévoles présents pour l'association chaque jour...

En photo, l'équipe B qui monte en D3



Vive les Diables
Sportivement, le Président.





Notre association sera présente **à l'église tous les dimanches de juillet et août de 15 à 19 heures**. La première permanence s'est tenue le dimanche 5 juillet. De très nombreux visiteurs sont venus tout au long de l'après-midi pour voir ou revoir le monument ouvert après trois ans de travaux.

Une fois de plus nous avons pu constater combien ce patrimoine est recherché et apprécié. C'est avec d'autant plus de satisfaction que ce même jour nous avons lancé la souscription pour le prochain livre publié par l'association, écrit par André Cloarec, natif de Landanet et membre de notre association.

Notre Dame du Juch. Un sanctuaire au cœur d'une communauté rurale.

La souscription est ouverte jusqu'au 31 juillet au prix de 23 €. Le bon en dernière

page du bulletin peut être déposé à la mairie. (Également téléchargeable sur le site de l'association : lejuch-patrimoine.fr)

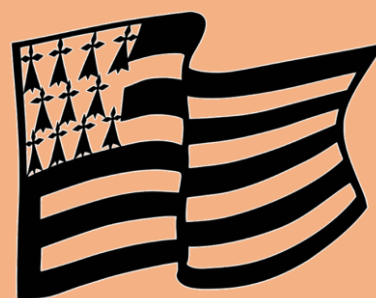
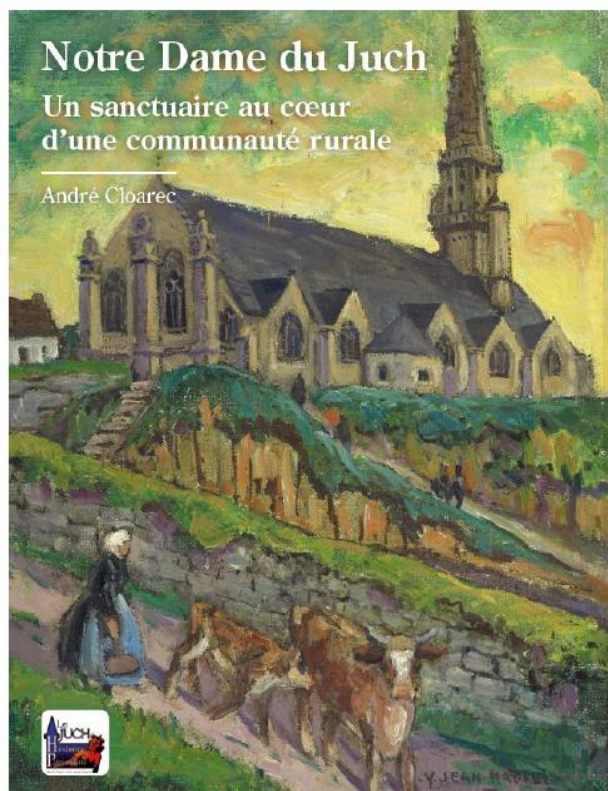
Nous serons présents sur « le marché du diable » à partir du **vendredi 17 juillet**. Vous pourrez y trouver non seulement cette parution mais aussi les précédentes : « Souvenirs d'enfance ou « La belle époque » vue par un petit paysan du Juch » et « Quand les champs avaient encore un nom ! »

Le **samedi 15 août**, André Cloarec sera à l'église à partir de 16 heures pour une rencontre-échange.

La sortie d'octobre n'est pas maintenue cette année à cause des conditions incertaines.

Après la période particulière vécue au printemps, nous souhaitons à tous un bel été sans nuage.

Site : lejuch-patrimoine.fr ou Facebook groupe lejuch-patrimoine



Digor eo an ilis !

Bep sul e miz Gouere ha miz Eost e vo prest tud Istor ha Glad da zisplegañ d'an dud 'pezh zo bet graet en ilis evit reneveziñ anezhi.

Abalamour d'ar c'horona ha d'an digouezhioù-kreiz da-heul ne vo ket eus hor baleadenn-vloaz e miz Here a zeu. D'ar 17 a viz Gouere e vimp war « Marc'had an Diaoul » evit gwerzhañ levr nevez André Cloarec eus Landanet diwar-benn iliz Intron Varia. 23 Euro e kousto hepken ma fell d'eoc'h prenañ anezhan en-araok.



Tout avait bien commencé au retour des vacances de Noël. Nous avons repris nos habitudes et étions bien engagés dans le travail. Un jour, Lilou a apporté ses perruches en classe. Elle a présenté son exposé avec ses camarades et a fait une démonstration de dressage de ses petites protégées.

Puis comme dans toutes les écoles de France, la suite du 2^{ème} et du 3^{ème} trimestre a été bien plus chahuté.

Dès le 16 mars, jour de fermeture de l'école, les maitresses ont assuré la classe à distance. Les enfants n'ont repris le chemin de l'école que le 12 mai et ce, par demi-groupes et en venant à l'école seulement deux jours par semaine. Les enfants ont découvert les nouveaux jeux tracés sur la cour par Sandrine. Jeux destinés à éviter l'ennui sur la cour car il n'était plus possible de jouer ensemble.

Quel bonheur de se retrouver tous ensemble le 22 juin au matin. C'était comme un jour de rentrée !!! Ces 15 derniers jours de classe ont été mis à profit pour faire quelques révisions.

Le jeudi 2 juillet, place au grand rangement.

Le dernier jour, promenade et pique-nique le long de la voie ferrée. Au retour à l'école, les enfants ont dansé dans la cour de l'école. Au programme, madison et lambada, distanciation physique oblige !!! Avec en bonus, la surprise d'Hélène et Jérôme : ils sont apparus dans de beaux déguisements colorés.

Nous vous souhaitons un bel été. Au plaisir de vous retrouver à la rentrée et de vous faire partager nos nombreux projets.



Après environ 25 ans avec deux classes, notre école va accueillir dès la rentrée de septembre une troisième classe. Un bel aboutissement, rendu possible grâce au dynamisme de notre équipe d'enseignantes. Les inscriptions se bousculent, il va falloir pousser les murs... L'OGEC y réfléchit en collaboration avec la mairie.



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020

Budget primitif – Commune 2020

Résultat anticipé de l'exercice 2019 :

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat de l'exercice	Solde n-1	Résultat
TOTAL BUDGET	1 009 926,17	908 573,39	-101 352,78	515 309,13	413 956,35
Fonctionnement	447 719,80	542 180,22	94 460,42	179 917,46	274 377,88
Investissement	562 206,37	366 393,17	-195 813,20	335 391,67	139 578,47
			Restes à réaliser Recettes :	317 850,00	
			Restes à réaliser Dépenses :	317 850,00	

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) : -
002 (Résultat de fonctionnement reporté) : 274 377,88

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Le budget 2020 est établi en reprenant par anticipation le résultat de l'exercice.

Patrick Tanguy, Maire, présente le Budget Primitif 2020 de la commune qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

Fonctionnement	Dépenses :	717 878,38 €
	Recettes :	717 878,38 €
Investissement	Dépenses :	1 160 000 €
	Recettes :	1 160 000 €

Budget primitif - Lotissement Roz Ar Park 2020

M. Patrick TANGUY, Maire, présente le Budget Primitif 2020 du lotissement Roz Ar Park qui est en sur-équilibre positif en fonctionnement et équilibré en investissement.

Fonctionnement	Dépenses :	143 796 €
	Recettes :	155 203,51 €
Investissement	Dépenses :	143 786 €
	Recettes :	143 786 €

Avenants marché Cheminement & entrées de bourg

Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un avenant avec l'entreprise LE ROUX (lot 1). Dans le cadre des travaux en cours, des travaux supplémentaires sont nécessaires dans le secteur de la gare / Rulosquet. Il est donc nécessaire d'établir un avenant avec l'entreprise Le Roux (Lot 1)

Le montant total des avenants selon les devis est de : 7 685,45 € HT soit 9 222,54 € TTC. Le montant du lot n°1 de 64 382,50 € HT est porté à 72 067,95 € HT.

Ulamir : renouvellement des conventions – autorisation de signature

Les conventions pluriannuelles d'objectifs sont arrivées à terme le 31 décembre dernier. Dans ce cadre, l'ULAMIR demande une prolongation d'un an de la convention annuelle d'objectifs ainsi que l'avenant 01 à cette convention (relatif à la politique de l'enfance) afin d'assurer le maintien des activités et le redressement de l'association.

Rapport du maire et des adjoints

Patrick TANGUY :

Avancements de chantiers
Cheminement & entrées de bourg

Voirie rue de l'école

Les tri-points

Sondage réalisé => ancien épandage

Visite virtuelle

Point sur l'avancée du dossier

Tournage

RDV avec une équipe de tournage pour la série « Meurtre en »...

Filmé fin février / début mars

Repas de fin de mandat

Yves TYMEN :

Périmètre de Keratry : définition – information par rapport à celui-ci

Isabelle KERVAREC :

Changement de locataire dans un logement Finistère
Habitat

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2020

Compte administratif 2019 – budget COMMUNE

Le compte administratif 2019 de la commune, présenté par M. Patrick TANGUY, fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement pour l'année 2019 de 94 460,42 €. En 2018, le résultat de l'exercice de fonctionnement est de 102 264,79 €.

Au global, l'excédent de fonctionnement cumulé du compte administratif 2019 est de 274 377,00 €.

Il fait apparaître en :

Fonctionnement	Recettes :	542 180,22 €
	Dépenses :	447 719,80 €
	Résultat de l'exercice :	94 460,42 €
	Résultat reporté de 2018 :	179 917,46
	Résultat de clôture de la section fonctionnement :	+ 274 377,88

Investissement	Recettes :	366 393,17 €
	Dépenses :	562 206,37 €
	Solde d'exécution en investissement 2019 :	-195 813,20 €

	Résultat reporté 2018 :	335 391,67 €
	Résultat de clôture 2019 :	+ 139 578,47 €

Affectation du résultat de l'exercice 2019 – Budget COMMUNE

M. Marc RAHER, 1^{er} adjoint, présente la proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 :

- Considérant que le compte administratif 2019 présente un résultat global positif de fonctionnement de : + 274 377,88 €
- Considérant que le solde d'investissement présente un résultat de + 139 578,47 €
- Considérant que le solde des restes à réaliser en investissement présente un résultat global nul



Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- 274 377,88 € en recette ligne 002 de la section de fonctionnement sur le budget 2020
- 0,00€ en recette d'investissement sur le compte 1068

Compte administratif 2019 – budget LOTISSEMENT

Le compte administratif 2019 du budget lotissement Roz Ar Park fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement nul pour l'année 2019, aucune opération de recettes et de dépenses réelles n'ayant été constatée sur la gestion 2019.

Au global, l'excédent de fonctionnement cumulé du compte administratif 2019 est identique à l'exercice 2018 soit de 83 310,51 €.

Le solde d'investissement est quant à lui de -71 893,00€ au 31/12/2019, identique à l'exercice 2018, compte tenu de l'absence de réalisations en recettes et en dépenses réelles sur la gestion 2019.

Il fait apparaître en :

Fonctionnement Recettes : 71 893,00 €
Dépenses : 71 893,00 €
Résultat de l'exercice 2019 :0,00 €
Résultat reporté de 2018 : 83 310,51 €
Résultat de clôture de la section fonctionnement : 83 310,51 €

Investissement Recettes : 71 893,00 €
Dépenses : 71 893,00 €
Résultat de l'exercice investissement 2019 :0,00 €
Résultat reporté 2018 : - 71 893,00 €
Résultat de clôture 2019 : -71 893,00 €

Emploi saisonnier

Le conseil municipal décide le recrutement d'un agent contractuel à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période pouvant aller *d'avril à novembre 2020, pour une durée maximale de 6 mois* au sein du service technique ;

Installation d'une sonorisation dans l'église

L'installation d'une sonorisation permettra de valoriser l'église et de diversifier les activités accueillies et de favoriser son appropriation par toutes et tous.

L'acquisition et l'installation est estimé à 8 500 € HT soit 10 200 € TTC. Pour cette acquisition, la commune bénéficiera d'une subvention d'équipement de la paroisse.

Mise en place d'un Compte Epargne Temps

Le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les non titulaires de droit privé ne peuvent bénéficier du C.E.T.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à

l'assemblée de fixer les modalités d'application locales.

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les modalités applicables au C.E.T. dans la collectivité, et sous réserve de l'avis du Comité Technique paritaire,

Le Conseil municipal décide la mise en place d'un Compte Epargne Temps à compter du 1^{er} avril 2020.

Classement de voie communale

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite aux travaux de voirie réalisés ces dernières années, il est nécessaire de procéder au classement de la voie dénommée « Allée Hervé GOAER (1912 – 1995) » dans le domaine public communal :

Parcelle	Adresse	Linéaire en mètre (Source : Géoportail)	Début de voie	Fin de voie	Caractéristiques
87 AA 262	Allée Hervé GOAER (1912 – 1995)	121	Route de la gare	Rue de la laiterie	Enrobé
87 AA 174	Allée Hervé GOAER (1912 – 1995)	115	Route de la gare	Rue de la laiterie	Enrobé
TOTAL		236			

Rapport du maire et des adjoints

Patrick TANGUY :

Avancements de chantiers

Cheminement & entrées de bourg

Points sur l'avancement du chantier

Le parking de la plaine de loisirs devra être conseillé pour les animations de la salle.

Colline castrale

Devis en cours

Tournage du film

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

Election du maire

A obtenu : M. TANGUY Patrick : 15 voix

Monsieur Patrick TANGUY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur Patrick TANGUY sera élu communautaire.

Choix du nombre des adjoints

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal fixe à trois adjoints le nombre des adjoints au maire de la commune et 2 conseillers délégués.

Election du premier adjoint

A obtenu : M. RAHER Marc 15 voix

Monsieur RAHER Marc ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.



Monsieur Marc RAHER sera élu communautaire.

Election du second adjoint

A obtenu : M. Andrée RIOU : 15 voix

Madame Andrée RIOU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installée.

Election du troisième adjoint

A obtenu : M Julien BROUQUEL : 15 voix

M Julien BROUQUEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du premier conseiller délégué

A obtenu Mme Jenna TANGUY : 15 voix

Mme Jenna TANGUY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Conseillère déléguée et immédiatement installée.

Election du second conseiller délégué

A obtenu Mme Isabelle KERVAREC : 15 voix

Mme Isabelle KERVAREC ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Conseillère déléguée et immédiatement installée.

Subvention exceptionnelle en faveur de l'ogec – crise covid

Afin d'accompagner l'école dans le passage de la crise Covid 19, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle afin d'assurer la pérennité du poste occupé par un service civique, arrivé à terme fin mai. La personne sera employée en CDD par l'OGEC sur un poste d'ATSEM.

Le montant proposé de la subvention est de 1 200 euros maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 200 euros maximum,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 de la commune.

Création d'un poste non permanent pour le recrutement d'un agent contractuel en cas d'accroissement temporaire d'activité

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu des travaux à réaliser dans les équipements de la collectivité et notamment les travaux de réfections des logements communaux

Le conseil municipal autorise le Maire à recruter un agent contractuel à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C de droit

public, au service technique, pour faire face temporairement à des besoins liés :

Questions diverses

Andrée RIOU :

Arrivée de nouveaux marchands au marché

Nécessité que le comité d'animation prenne en charge la distribution de certains producteurs jusqu'à la fin de l'été

Nom du marché : le marché du Diable

Nécessité que tout le monde participe aux flyers

Régis ANSQUER :

Accueil d'un boulanger ?

Possibilité de faire venir un groupe faisant du djembé en respectant les gestes barrières pour le 12 juin en gardant la possibilité d'annuler

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

Désignation des délégués aux structures intercommunales

Conseil d'exploitation de l'eau et de l'assainissement :

Délégué titulaire : Yves TYMEN

Délégué suppléant : Julien BROUQUEL

Syndicat mixte de l'Aulne : Yves TYMEN

Syndicat Départemental Electricité du Finistère :

Délégués titulaires : Patrick TANGUY, Romain LE BRUSQ

Délégués suppléants : Yves TYMEN, Julien BROUQUEL

Commission extra-communale d'action sociale (CeCas) : Isabelle KERVAREC

Correspondant défense : Romain LE BRUSQ

Sécurité routière : Céline BOUREAU, Marie-Louise PETITBON

SIMIF :

Déléguée titulaire : Isabelle KERVAREC

Délégué suppléant : Marc RAHER

Syndicat à Vocation Unique Construction d'un centre de secours et d'incendie à Douarnenez :

Délégués titulaires : Yoann LE DOEUFF, Emmanuelle LE STUM

Délégué suppléant : Marc RAHER

Ulamir Centre Social du Goyen :

Délégué titulaire : Isabelle KERVAREC

Délégué suppléant : Jenna TANGUY

Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Marie-Louise PETITBON

Commission Accessibilité : Marie-Louise PETITBON

Commission locale d'évaluation des charges transférées : Andrée RIOU, Marc RAHER

Enedis : Yves TYMEN



Commission d'appel d'offres

Membres titulaires :

Andrée RIOU
Julien BROUQUEL
Marc RAHER

Membres suppléants :

Régis ANSQUER
Emmanuelle LE STUM
Yves TYMEN

Commission de délégation de service public

La commission relative aux Délégations de Service Public, prévue par les articles L1411-1 à L.1411-12 et les articles D.1411-3 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales est créée notamment lorsqu'une commune confie la gestion d'un service public à un prestataire privé ou public. Les textes précisent que la commission est constituée par le Maire (Président) et 3 membres titulaires et 3 suppléants.

Membres titulaires :

Andrée RIOU
Julien BROUQUEL
Marc RAHER

Membres suppléants :

Régis ANSQUER
Emmanuelle LE STUM
Yves TYMEN

M. Marc RAHER représentera le Maire, Président, en cas d'absence de celui-ci.

Mise en place des commissions

Commission des Finances

Président : Patrick TANGUY Maire

Membres : Marc RAHER, Andrée RIOU, Pauline DUVACHER, Isabelle KERVAREC, Julien BROUQUEL, Patricia DELATTRE, Jenna TANGUY

Commission Communication

Président : Patrick TANGUY Maire

Membres : Marc RAHER, Jenna TANGUY, Marie-Louise PETITBON, Emmanuelle LE STUM, Isabelle KERVAREC, Patricia DELATTRE

Commission Travaux

Président : Patrick TANGUY, Maire

Membres : Andrée RIOU, Julien BROUQUEL, Patricia DELATTRE, Romain LE BRUSQ, Yves TYMEN

Commission Maison cœur de bourg

Président : M. Patrick TANGUY, Maire

Membres : Andrée RIOU, Céline BOUREAU, Régis ANSQUER, Pauline DUVACHER, Patricia DELATTRE, Romain LE BRUSQ, Yoann LE DOEUFF, Julien BROUQUEL

Commission Ecole

Président : M. Patrick TANGUY, Maire

Membres : Jenna TANGUY, Andrée RIOU, Isabelle KERVAREC, Patricia DELATTRE, Julien BROUQUEL, Pauline DUVACHER

Commission Animation

Président : Patrick TANGUY, Maire

Membres : Jenna TANGUY, Andrée RIOU, Isabelle KERVAREC, Romain LE BRUSQ, Emmanuelle LE STUM

Commission Affaires sociales

Président : Patrick TANGUY, Maire

Membres : Isabelle KERVAREC, Jenna TANGUY, Patricia DELATTRE, Marie-Louise PETITBON

Cette commission accueillera 5 membres extérieurs.

Commission Redynamisation

Président : Patrick TANGUY, Maire

Membres : Andrée RIOU, Céline BOUREAU, Marc RAHER, Pauline DUVACHER, Patricia DELATTRE, Marie-Louise PETITBON, Patricia DELATTRE, Isabelle KERVAREC, Emmanuelle LE STUM, Régis ANSQUER, Yoann LE DOEUFF, Julien BROUQUEL, Marc RAHER

Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués

A compter du 26 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est fixé aux taux suivants :

Maire : 37 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) ;

1er adjoint : 8,8 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)

2ème adjoint : 8,8 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)

3ème adjoint : 8,8 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)

1er conseiller délégué : 4,5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)

2ème conseiller délégué : 4,5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.

Délégation de pouvoir au maire

Les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de confier les délégations suivantes conformément à l'article L.2122-22 du CGCT :

- 1 - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux
- 2 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant maximum de 40 000 € hors taxes ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- 3 - De décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 4 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes



- 5 - De créer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux
- 6 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 7 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 8 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- 9 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués huissiers de justice et experts ;
- 10 - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 11 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- 12 - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code et ce de manière générale ;
- 13 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Etant précisé que cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions ou son niveau, y compris en appel, pourvoi en cassation.
- 14 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux et ce de manière générale.
- 15 - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Rapport du maire, des adjoints et des conseillers délégués

Patrick TANGUY :

Informations sur les travaux en cours :

- Installation des conteneurs
- Achèvement de l'éclairage de l'église
- Réalisation du placître en fin de semaine
- Echange sur les travaux des entrées de bourg, notamment sur la dégradation des bornes

Une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un élevage de volailles sur la commune a été déposée en mairie

Marc RAHER :

Conseil communautaire jeudi prochain

- Présentation des services communautaires aux nouveaux élus de la communauté de communes la semaine dernière

Andrée RIOU :

Marché : il s'est bien passé, bon retour. 6 fournisseurs présents + dépôt

Possibilité qu'une association tienne une buvette lors des marchés

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Marché du diable : mise en place et approbation de son règlement intérieur

Considérant que la Commune souhaite redynamiser le bourg, en y développant notamment un marché de plein vent,

Considérant qu'il y a dès lors nécessité d'adapter un règlement intérieur en organisant la gestion et l'organisation, Le conseil municipal décide la création d'un marché de plein vent aux abords de la salle socioculturelle, approuve le règlement intérieur de ce marché, décide que le droit de place obéit au mode de calcul unique au mètre linéaire de surface de vente, fixe le droit de place sur le marché de plein vent aux abords de la salle socioculturelle à 1,00 € par mètre linéaire par marché. Durant le temps du lancement de cette manifestation, il ne sera pas demandé de droit de place aux commerçants, un bilan de la fréquentation sera réalisé au mois de septembre avec les commerçants abonnés. Un droit de place pourra être alors instauré. La consommation des fluides (eau, électricité) fera l'objet d'une facturation individuelle sur la base forfaitaire de 1,00 €.

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GUENNEAU TRAVAUX PUBLICS - Avis de la commune

Le conseil municipal est informé qu'une enquête publique se déroule du lundi 29 juin au mercredi 29 juillet 2020 concernant une demande d'autorisation environnementale présentée par la société « GUENNEAU TRAVAUX PUBLICS », en vue de l'extension et du renouvellement d'exploitation de stockage de déchets inertes et de déchets non dangereux (déchets d'amiante lié) implantée au lieu-dit « Le Merdy » à Kerlaz pour une durée de 30 ans.

Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation ci-dessus présentée.

Convention Histoire et Patrimoine – gestion Ar-Zal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'acquisition il était prévu de déléguer la gestion du site Ar-Zal à l'association Histoire et Patrimoine. Il précise qu'à ce titre, il convient de fixer, par voie de convention, les conditions de cette mise à disposition.

Le Conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du site situé au lieu-dit Ar-Zal, au profit de l'association Histoire et Patrimoine, telle que présentée par monsieur le Maire.

Convention ASDJ – terrain de foot

Dans le cadre de l'occupation du terrain de foot par l'Association Sportive des Diables de Juch, il convient de fixer par voie de convention les conditions de cette mise à disposition.

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition du terrain de foot situé chemin du stade – LE JUCH, au profit de l'Association Sportive des Diables de Juch, telle que présentée par Monsieur le Maire



Demande de subvention – ETAT Chemin d'interprétation

Dans le cadre de l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne #2 », il est sollicité, au titre du financement ETAT (FNADT / DSIL) une subvention de 1 200 € pour les travaux d'aménagement et d'équipements liés au chemin d'interprétation (opération 2.1. du programme).

Plan de financement :

- Dépenses : 4 000 €
- Recettes : 4 000 €
 - o Commune : 800 €
 - o FSIL : 2 000 €
 - o AAP Régional / DSIL - FNADT : 1 200 €

Demande de subvention – ETAT Valorisation de l'église

Dans le cadre de l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne #2 », il est sollicité, au titre du financement ETAT (FNADT / DSIL) une subvention de 33 310 € pour les travaux d'aménagement et d'équipements liés à la mise en valeur de l'église – éclairage architectural (opération 2.2. du programme).

Plan de financement :

- Dépenses : 49 000 €
- Recettes : 49 000 €
 - o Commune : 15 690 €
 - o AAP Régional / DSIL - FNADT : 33 310 €

Demande de subvention – ETAT Visite virtuelle de l'église

Dans le cadre de l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne #2 », il est sollicité, au titre du financement ETAT (FNADT / DSIL) une subvention de 3 160,50 € pour les travaux d'aménagement et d'équipements liés à la visite virtuelle (opération 2.3. du programme).

Plan de financement :

- Dépenses : 4 515 €
- Recettes : 4 515 €
 - o Commune : 1 354,50 €
 - o AAP Régional / DSIL - FNADT : 3 160,50 €

Demande de subvention – ETAT Mise en valeur de la colline du Château

Dans le cadre de l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne #2 », il est sollicité, au titre du financement ETAT (FNADT / DSIL) une subvention de 23 309,50 € pour les travaux d'aménagement et d'équipements liés à la mise en valeur de la colline du Château (opération 2.4. du programme).

Plan de financement :

- Dépenses : 39 420 €
- Recettes : 39 420 €
 - o Commune : 11 110,50 €
 - o Service archéologique (DRAC) : 5 000 €
 - o AAP Régional / DSIL - FNADT : 23 309,50 €

Projet d'électromobilité – Lancement du projet

Monsieur le Maire informe l'assemblée des démarches en cours quant au projet d'électromobilité partagée. Il présente le devis du prestataire Clem' d'un montant de 9 675 € HT soit 11 610 € TTC. Le projet global pouvant être amené à dépasser le seuil des 40 000 € fixé par la délégation de pouvoir au maire, il est proposé

- D'APPROUVE le lancement des démarches ;
- D'AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le lancement des démarches ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020 de la commune.

Commission d'accessibilité

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner un suppléant pour la commission d'accessibilité.

Après le vote, le Conseil municipal a désigné, à l'unanimité, Julien BROUQUEL comme suppléant de la commission d'accessibilité.

Motion de la commune concernant les dégâts occasionnés par l'espèce protégée Choucas des Tours

Le Conseil municipal :

Exige qu'une étude de la population de Choucas des Tours soit réalisée dans le département du Finistère dans les moindres délais.

Demande que, sans attendre les résultats de cet observatoire, l'espèce devienne d'ores et déjà chassable pour une durée de 2 ans afin de pouvoir réguler sa population exponentielle.

Demande que les dégâts sur cultures causés par les Choucas des Tours, espèce protégée par décision de l'Etat, soient légalement indemnisés par l'Etat.

Rapport du maire, des adjoints et des conseillers délégués

Marc RAHER :

Bulletin municipal prêt pour le 11 juillet.

Andrée RIOU :

2 nouveaux commerçants

Commission marché le 15 juillet à 18h30

Julien BROUQUEL :

Entrées de bourg : travaux début juillet + roxem par la suite selon la météo

Une déviation sera mise en place au moins une journée.

Commission travaux mercredi prochain

Isabelle KERVAREC :

Inscription nécessaire pour la distribution du bulletin

Comité de lecture le mercredi 8 juillet

Club des aînés : autorisation de relancer l'activité

Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie ou sur www.lejuch.fr



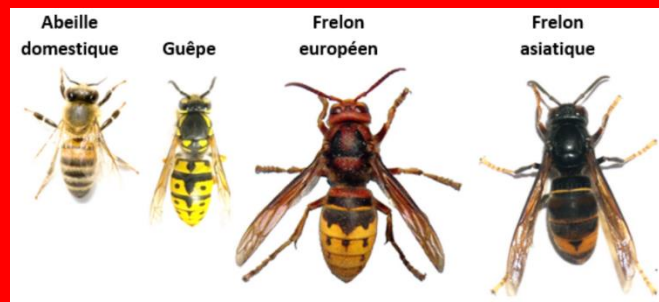
Petite pause après toute cette lecture 😊

	2			6			3	8
			3	9		7	6	
3	7	6	5		8		4	
					1	6		
	3	9					1	4
	1				7	3	5	9
		7	1	2	3			
2							7	6
	9		8	7	6	4		

Si vous constatez la présence d'un nid de frelons
Inutile d'avoir peur
mais ne vous en approchez pas !

Appelez la mairie (02 98 74 71 50). Un technicien interviendra sur place pour savoir s'il s'agit de frelons asiatiques et, si c'est le cas, il suivra la procédure pour déclencher l'intervention.

Ces dernières sont entièrement gratuites pour les habitants du territoire



Mots fléchés pour les enfants

fruit	note de musique Eclairs et tonnerre		Dieu Egyptien	préposition	refus	
					conjonction de coordination	
prétentieux		petit de l'âne				
			à la mode	adjectif possessif		verbe «user» 3ème personne du Passé simple
Joyeux					pronom personnel	
très abîmé		propres				
			verbe «suer» 3ème personne du passé simple			





ATTENTION CANICULE




Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

+ Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE,

APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :

0 800 06 66 66 (appel gratuit)

solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

JE CHERCHAIS UN JOB, J'AI TROUVÉ LE BON.

finistèrejob.fr







Bon de Souscription

Association : Le Juch HISTOIRE et PATRIMOINE

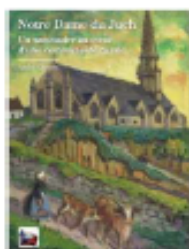
Dec'h, Hiziv evit warc'hoazh

5, rue Louis Tymen 29100 Le Juch

Ouvre une souscription pour un nouvel ouvrage.

Le bénéfice de la vente sera intégralement reversé pour la restauration du mobilier de l'église.

Notre Dame du Juch. Un sanctuaire au cœur d'une communauté rurale.



Ecrit par André Cloarec. - Préface de Michel Scouarnec

248 pages – format 200 X 260

Reproductions des peintures :

En page de couverture d'Yvonne Jean-Haffen,

En page de dos d'André Horellou

Nombreuses photos inédites en illustration.

"Ici, dix chapitres traversent plus de quatre siècles d'histoire, de la fin du XVI^e siècle à aujourd'hui. Erigée dans le souffle de la Contre-Réforme catholique, l'église Notre Dame sera le cœur qui regroupera les fidèles. Ce livre nous conduit à la rencontre de ses bâtisseurs, clercs et laïcs, nous révèle une architecture d'exception et des chefs d'œuvre méconnus. Au fil des pages apparaît l'organisation de la trêve (Le Juch ne deviendra paroisse qu'en 1844) et le quotidien de sa population, une vie de labeur qui ancre ses espoirs dans la foi. Si l'Histoire et ses heures sombres ne l'épargnent pas, elle manifeste son aptitude à maintenir ses traditions, celles d'une communauté bien identifiée. L'auteur, natif de ce terroir, rend hommage à ces femmes et ces hommes dont l'ombre apparaît dans ce livre car il se sent de leur sang."

Sortie prévue fin juillet. Prix de vente 29 €. En souscription 23€

Offre valable jusqu'au 31 juillet 2020

Je souscris à la publication du livre « Notre Dame du Juch » au prix de 23€

Nom :

(En capital)

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Mail :

Téléphone

DESCRIPTION	QTE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
Livre « NOTRE DAME DU JUCH » Un sanctuaire au cœur d'une communauté rurale		23 €	
Je retirerais ma commande sur le lieu de souscription			

J'accompagne mon bon de commande avec un chèque à l'ordre de l'association du montant indiqué dans le tableau ci-dessus.

Nous vous ferons parvenir une confirmation de réception : de votre chèque ainsi que la date et lieu de retrait

Date et signature

